13e ANNEE. — N° 643 PARAIT LE SAMEDI 29 Mai 1987

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0,20
Commerciales (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LES NAUFRAGÉS DU "VAILLANT"

On a lu dans tous les journaux les détails émouvants et vraiment épouvantables qui ont accompagné la perte du *Vaillant*, brick-goelette parti, le 8 mars dernier de St-Malo, avec un personnel de 70 hommes comprenant son équipage et des marins passagers destinés à armer des goelettes de Terre-Neuve.

Dans la nuit du 13 au 14 avril, voguant à pleines voiles le *Vaillant* s'est brisé contre un iceberg — montagne ou île de glace flottante — à environ 120 lieues à l'Est de St-Pierre.

Le choc avait été si violent que, du coup, le navire avait été brisé, démâté, plusieurs hommes tués, et les survivants obligés au milieu des ténèbres et par un froid terrible, de s'embarquer en hâte dans un canot et dans les huit doris, sorte de radeaux de pêche, sans instruments de marine, sans vivres, sans eau, à la grace de Dieu.

Dans d'aussi mauvaises conditions de sauvetage on devait s'attendre à des conséquences désastreuses.

La terrible réalité est venue encore déborder les prévisions les plus pessimistes.

Huit hommes dans un état des plus déplorables restent des 70 hommes embarqués sur le *Vaillant*.

Une soixantaine de marins de St-Malo, Cancale, Dinan et St-Brieuc manquent donc à l'appel, et cette terrible catastrophe plus épouvantable encore que celle de la *Ville de St-Nazaire* plonge dans la désolation et dans la misère noire tout un groupe de familles dont ces infortunés étaient les soutiens.

A l'heure où la charité bat son plein, où tous les cœurs et les esprits sont tournés vers cette belle face de l'âme humaine, en raison du terrible incendie de la rue Jean Goujon, pouvons-nous oublier ces malheureuses familles cent fois plus intéressantes encore que les pauvres du Bazar de la Charité, puisqu'en ayant à pleurer la disparition d'un père, d'un époux, d'un frère ou d'un fils, elles jettent un regard de désespoir et sur elles-mêmes et sur leurs petits enfants ? Mais voilà ! Ce sinistre maritime a eu lieu là-bas, loin de nous, la nuit dans les eaux sombres.

On n'a pas entendu les cris du désespoir, de la faim, de la soif dévorante. Les cadavres déchiquetés par les requins, ont disparu dans les flots. Bref, la sensation du drame manque au public.

Et pendant que les pauvres dorés du Bazar de la Charité vont se partager les 3 milions des dons, on se demande encore, à cette heure, qui donnera un peu plus qu'une aumône aux familles misérables de nos marins si courageux, victimes de leur dur travail, de leur métier !

C'est regrettable.

ROGER.

MUSÉE DES FAMILLES, édition populaire illustrée

Sommaire du N° 21. — 27 Mai 1897
SIXIÈME ANNÉE

Content de se voir, par Pierre du Château. — Une vieille amie, par Jean Raucourt. — Mademoiselle de Fierlys, par F. Dillaye. — Au bois des Fées, par Georges Grand. — Gaietés du temps. par Willy. — Jeux d'esprit. — Satires politiques.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. *Abonnements :* **Un an, 6 fr. ; Six mois, 3 fr.**

RENCONTRE INATTENDUE

Inquiétudes d'un mari dissipées

D'un de nos correspondants :

Au cours d'un excursion dans le midi, je vins à passer par la charmante petite localité de Varages (Var) et comme je cherchais à me renseigner sur la route à suivre pour continuer ma promenade, je rencontrai un employé des chemins de fer, brigadier poseur, qui après avoir satisfèit à mon désir, apprenant que j'étais reporter d'un journal de Paris, me fit le récit suivant :

Puisque vous êtes journaliste, me dit M. Félix Romain, — tel était le nom de ce brave homme, — je vais vous dire quelque chose d'extraordinaire. Depuis longtemps j'avais le chagrin de voir ma pauvre femme atteinte de dyspepsie et d'anémie, souffrir d'intolérables maux d'estomac accompagnés de vomissements : elle ne pouvait supporter aucune fatigue même légère et se désolait de voir que sa santé déclinait chaque jour. Nous avions essayé bien des remèdes, mais sans aucun résultat. C'est alors qu'étant allé à Marseille, j'en rapportaj une boîte de Pilules Pink pour personnes pâles du Dr Williams dont j'avais entendu parler avec éloge. Je décidai ma femme à en faire usage et dès la première boîte elle éprouva une amélioration sensible : ses vomissements cessèrent pour ne plus reparaître. Elle continua le traitement et aujourd'hui elle est complètement guérie. D'ailleurs la voici et vous pouvez constater ce que je viens de vous dire. Ayant vu Mme Félix Romain je ne pus que m'incliner devant l'évidence des faits et reconnaître que la santé était absolument revenue, et avec elle l'entrain et l'activité de toute bonne ménagère, ce dont son mari était aussi heureux qu'elle. Cette joie se comprend d'autant mieux que l'on sait

combien la dyspepsie est douloureuse et aigrit le caractère des personnes les plus aimables.

Reconnues comme un des remèdes les plus actifs des temps modernes, les Pilules Pink sont un grand régénérateur du sang et un tonique des nerfs, elles guérissent quand les autres remèdes ont échoué : anémie, rhumatisme, sciatique, névralgie, paralysie, ataxie, locomotrice, danse de Saint-Guy, maux de tête, névroses, scrofules, etc. Les Pilules Pink redonnent de belles couleurs aux teints pâles, agissent dans toutes les phases d'affaiblissement chez la femme, et produisent sur les hommes une action efficace contre toutes les maladies causées par le surmenage physique et mental et par les excès.

En vente chez tous les pharmaciens, mais on peut se les procurer au dépôt principal, MM. Gablin et Cie (pharmacien de 1re classe) 3, Cité Trévise, Paris, à 3 fr. 50 la boîte ou 17 fr. 50 par 6 boîtes franco contremandat-poste.

CHRONIQUE LOCALE
ET RÉGIONALE

SISTERON

—)o(—

Conseil Municipal. — *Séance du 21 Mai 1897.* — Compte-rendu sommaire ; Présidence de M. Latil, maire. Tous les Conseillers sont présents. M. Pallet est élu secrétaire pour la session de Mai.

Parcage. — Le Conseil approuve le cahier des charges pour le parcage des bestiaux les jours de foires et marchés, avec la modification suivante. Les bœufs seront de nouveau taxés, mais par contre les ânes et anesses ne paieront plus rien.

Canal. — Une concession d'eau est accordée à M. Vollaire pour l'exploitation d'une industrie de fruits confits.

Collège. — Les comptes du principal sont approuvés.

Chemins Vicinaux. — Le budget des chemins vicinaux est approuvé.

Sériciculture. — Vœu en faveur du maintien de la prime et adoption du projet Darbousse.

Legs Chenot, accepté.

Legs Feraud, accepté.

Foires et Marchés. — M. Giraud donne lecture d'un long rapport concluant à ce que le quartier de la Saunerie soit plus favorisé au point de vue de la tenue des Foires et Marchés.

Le Conseil, par 14 voix contre 3, décide de maintenir le *statu quo* et repousse les conclusions détaillées du rapport.

Monument Paul Arène. — Vote une somme de trois cents francs qui sera versée dans la caisse du Comité.

Les comptes du Maire et du Receveur municipal sont approuvés.

Fêtes. — Le Conseil arrête le programme des fêtes et désigne MM. H. Pallet, Martel, L. Blanc, Clément et Brun pour faire partie de la Commission.

Plusieurs autres affaires reçoivent une solution et la séance est levée à Minuit.

Ville de Sisteron. — *Fête Patronale des 5, 6, 7 et 8 Juin 1897.*

PROGRAMME

Samedi 5 Juin

Tenue du Grand Marché de la Pentecôte

Dimanche 6 Juin

A l'aurore : SALVES D'ARTILLERIE

A 2 heures, Place de la Mairie : JEUX DE LA CRUCHE, DE LA PERCHE, DU PINCEAU, DU SCEAU, COURSE DES ŒUFS, etc., etc.

De 3 à 6 heures, Avenue de la Gare

Courses de Chevaux de Mulets et de Baudets

Organisées par la Société hippique

A 9 heures, sur le Pré de Foire :
SUPERBES FEUX D'ADTIFICE,
ASCENSION DE MONTGOLFIÈRES

A dix heures, Place de la Mairie
BAL A GRAND ORCHESTRE
ILLUMINATIONS A GIORNO

Lundi 7 Juin

A 2 heures précises, Avenue de la Gare
GRANDES COURSES DE VÉLOCIPÉDES
Prix **350** francs
A sept heures distribution des récompenses à la Mairie.

Mardi 8 Juin

A 1 heure, A la Saunerie
Grand Concours de Boules
Prix 50 francs, le produit des entres et une magnifique écharpe.
Mise d'entrée : 2 francs par joueur
Pendant toute la durée des fêtes, Cirques Ménageries, Manèges, Carousels, etc.

Sport. — Les Courses de Chevaux organisées par la Société hippique, promettent d'être des plus intéressantes, nous avons remarqué cette semaine à l'entrainement plusieurs chevaux de nos grandes écuries.

Plusieurs chevaux sont déjà engagés pour le *Prix de Provence* et le *Prix des Dames*.

Monument à Paul Arène. — Nous publierons dans notre prochain numéro la 7e liste de souscription au Monument Paul Arène.

Nomination. — M. Albert Gachet, employé des Ponts et Chaussées est nommé en la même qualité à Nice.

Elections Sénatoriales. — Le Conseil municipal est convoqué pour demain dimanche 30 mai, à neuf heures du matin, en vue de procéder à l'élection de neuf délégués sénatoriaux et deux suppléants devant se rendre à Digne le 4 juillet prochain pour participer à l'élection d'un Sénateur en remplacement de M. Soustre, décédé.

A ce sujet, sait-on que Sisteron est la ville du Département qui a le plus d'électeurs sénatoriaux ? En effet, outre les neufs délégués du Conseil municipal il y a encore MM. Bontoux, Latil et Robert, Conseillers généraux et M. Ferdinand Rougier, président du Conseil d'Arrondissement qui sont électeurs de droit, ce qui en porte le nombre à treize. On pourrait même y ajouter encore MM. Colomb, Conseiller d'Arrondissement de Volonne et Prève, Conseiller d'Arrondissement de La Motte qui ont leurs domiciles à Sisteron, ce qui ferait quinze.

Casino-Théâtre. — Nous avons eu cette semaine, un programme bien rempli et... mieux encore exécuté. *La Périchole*, a permis à la sympathique Mme Ribet d'ajouter un nouveau succès à ceux qu'elle recueille chaque soir. M. Walberg, inénarable dans le rôle du vice-roi a fait se désopiler la rate à la salle entière. Le premier acte, d'une amusante pocharderie, s'est terminé sous une grêle d'applaudissements. Il en a été de même des suivants, chaque artiste apportant son contingent de talent au succès de l'œuvre d'OFFEMBACH.

Mercredi, ont eu lieu, dans la *Papillonne*, de V. SARDOU, les débuts de Mme Walberg. Les bravos et les rappels lui ont prouvé combien le public savait apprécier son talent de réelle comédienne.

© VILLE DE SISTERON

Ce soir *Niniche*, opérette, et *Fais ce que Dois*, de COPPÉE.

Ne terminons pas sans adresser à la talentueuse Mlle Perelli nos plus sincères félicitations pour la façon exquise dont elle accompagne.

ÉTAT-CIVIL

Du 21 au 28 Mai 1897

NAISSANCES

Meynier Madeleine-Gabrielle-Marie.

MARIAGES

NEANT

DÉCÈS

Blanc Aline-Agnès, épouse Estublier, 30 ans.

Barou Jean-Firmin, 62 ans.

—)o(—

VALERNES

M. Dalmas Pierre, propriétaire à Valernes, nous prie de déclarer, en son nom, que les mauvais propos qu'il a tenus contre Adrien Tourniaire père, sont faux et qu'il a toujours considéré celui-ci comme un parfait honnête homme.

Dont acte.

AVIS. — M. GIRAUD, coiffeur, a l'honneur d'informer ses clients, que son Salon de Coiffure situé place de la Mairie est transféré depuis Pâques, rue Droite, en face l'Hôtel Nègre.

HUITRES et CHOUCROUTE

Tous les Dimanches au Café Clergues

—)o(—

LES PERSONNES qui désirent une bonne ouvrière repasseuse, à la journée, peuvent s'adresser à Mademoiselle Marie BRUNET (rue Chapusie) Sisteron.

GRANDE LIQUIDATION

Pour cessation de Commerce

Mlle **C. LIEUTIER**, modiste, *Rue Deleuze*, **Sisteron**, informe le public qu'elle met en vente un grand assortiment d'articles de modes, tels que *Dentelles, Broderies, Fleurs, Velours, Plumes et Rubans* à **Cinquante pour cent** au **dessous du prix de facture.**

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Excursion en Dauphiné

La Compagnie P.-L.-M. offre aux touristes et aux familles qui désirent se rendre dans le Dauphiné vers lequel les voyageurs se portent de plus en plus nombreux chaque année, diverses combinaisons de voyages circulaires à itinéraires fixes ou facultatifs permettant de visiter à des prix réduits, les parties les plus intéressantes de cette admirable région : La Grande Chartreuse, les Gorges de la Bourne, les Grands Goulets, les Massifs d'Allevard et des Sept Laux, la route de Briançon et le Massif du Pelvoux, etc.

La nomenclature de ces voyages, avec prix et conditions, figure dans le Livret-Guide P.-L.-M. qui est mis en vente au prix de 40 centimes dans les principales gares de son rèseau, ou envoyé contre 0 fr. 75 en timbres-poste adressés au Service de l'Exploitation (Publicité) 20, boulevard Diderot, Paris.

Bains de Mer de la Méditerranée

Billets d'aller et retour valables 33 jours. — *Billets individuels et billets collecttfs* (de famille).

Il est délivré du 1er Juin au 15 Septembre de chaque année, des billets d'aller et retour de Bains de mer de 1re 2me et 3me classe, à prix réduits pour les stations balnéaires suivantes :

Aigues-Mortes, Antibes, Bandol, Beaulieu, Cannes, Golfe - Juan - Vallauris, Hyères, La Ciotat, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Menton, Monaco, Monte-Carlo, Montpeller, Nice, Oullioules-Sanary, St-Raphaël, Toulon et Villefranche-sur-Mer.

Ces billets sont èmis dans toutes les gares du réseau P. L. M. et doivent comporter un parcours minimum de 300 kilomètres aller et retour.

PRIX : Le prix des billets est calculé d'après la distance totale. aller et retour, résultant de l'itinéraire choisi et d'après un barême faisant ressortir des réductions importantes pour les billets individuels ; ces réductions peuvent s'élever à 50 0/0 pour les billets de famille.

A VENDRE D'OCCASION

Une BASCULE Charretière

Force 6,000 Kilos

S'adresser au Bureau du Journal

A AFFERMER DE SUITE

BOULANGERIE

Avec Bonne Clientèle

S'adresser à AILHAUD Louis, à la Motte-du-Caire

Avis au Public

M. L. ROUBAUD, horloger-électricien, informe le public qu'il met en vente des **Lampes Electriques**, même provenance que celles de la Compagnie d'éclairage au prix de **1 fr. 50** pièce.

MAISON RECOMMANDÉE

RESTAURANT - AUBERGE

LIEUTIER dit CHABRILLON

Rue Font-Chaude, Bourg Reynaud

SISTERON

Prend des pensionnaires à partir de **45** francs.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR FAVORI DES CHEVEUX.

Pour rendre aux cheveux gris ou décolorés leur couleur et beauté primitives ainsi que leur vitalité et brillant. Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Dépôt : 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

Se trouve à Sisteron chez M. REBATTU fils aîné, Mercerie-Parf., rue Porte de Provence

REVUE FINANCIÈRE

Paris, le 26 Mai 1897.

Le courant des réalisations arrêté du moins sur les RENTES FRANÇAISES. Le 3 0/0 reprend à 103.45 : le 3 1/2 0/0 est à 106.12.

Les Sociétés de Crédit reproduisent leurs cours de la cloture précédente : CRÉDIT FONCIER 692, COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE 570, CRÉDIT LYONNAIS 780, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 212.50.

Aucune modification dans les cours du BEC AUER. La semaine dernière la Société a gagné trois nouveaux procès à Poitiers, Orléans et St-Etienne, non seulement contre les contrefacteurs, mais encore contre ceux qui ont fait usage des appareils contrefaits.

L'arbitrage que nous indiquions hier des obligations qui ont dépassé le pair contre des obligations O. PATIN qui ont à gagner plus de 30 fr. pour l'atteindre est avantageux à plus d'un autre point de vue : ainsi les obligations O. Patin. au prix de 468.75 rapportent tout près de 5 1/3 o/o de plus elles sont inconvertibles pendant 10 ans : deux avantages que n'ont pas les valeurs similaires.

Les obligations de la Cie CENTRALE DES ALLUMETTES restent avec de bonnes tendances.

L'obligation URBAINE VOITURES est à 422.50 On croit généralement que cette valeur arrivera assez rapidement à se rapprocher du pair de 500 fr.

Voici les résultats de l'analyse à Lyon des minerais auro-argentifères extraits ces jours derniers à LA GARDETTE : Or, 34 kil, 767 gr. et argent, 3 kil. 805 gr à la tonne. De pareilles teneurs sont uniques dans l'histoire des Mines, et cela se trouve en France. Les parts de 100 fr. de la Cie FRANÇAISE D'EXPLOITATION DES MINES D'OR ET D'ARGENT DE LA GARDETTE s'enlèveront bientôt au-dessus du pair.

Nous apprenons la constitution à Paris, de la SOCIÉTÉ NOUVELLE DE NAVIGATION FLUVIALE AU GAZ COMPRIMÉ. Cette société, formée au capital de 3 millions de fr. avec le concours de personnes de la plus haute honorabilité, serait, dit-on, appelée au plus grand avenir. M. Paignon, 11 rue St-Lazare, un des promoteurs de l'affaire fournit tous les renseignements désirables aux personnes qui désireraient souscrire. Il y a là un placement attrayant pour les capitaux improductifs. Il reste, d'ailleurs, nous dit-on, peu de titres a souscrire. La cote sera demandée à la Bourse de Paris.

Allure modérée des CHEMINS FRANÇAIS.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infaillible de se guérir promptement ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à *M. Vincent*, 8, place Victor Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

UN SECRET QUI N'EN EST PAS UN

Dans le but de gagner en chairs, avantager leurs formes et ainsi devenir plus belles, de nombreuses actrices font usage de l'Emulsion Scott. La raison pour laquelle elles préfèrent cette préparation à toute autre, c'est que sachant de quelle richesse nutritive est douée l'huile de foie de morue elles connaissent aussi l'impossibilité de la prendre à l'état naturel, à cause de son goût écœurant. Dans l'Emulsion Scott on ne sent pas le moindre goût de l'huile qu'elle contient et cependant on en a tous les bénéfices sans éprouver aucun trouble digestif. Les avantages que l'Emulsion Scott possède sur l'huile de foie de morue sont tellement nombreux qu'il faudrait un long article scientifique pour les énumérer.

En un mot, si vous êtes maigre, anémique faible, sujet aux refroidissements. pâle ou dans un état de déchéance vitale, l'Emulsion Scott vous fera plus de bien qu'aucun autre remède. Essayez et vous verrez !

En vente chez J. Delouche, ph. 2, pl. Vendôme Paris, et toutes pharmacies. — 5 fr. 50 le flacon ; 3 fr. le demi.

DE PLUS EN PLUS PROSPÈRE

Pour ceux que l'or seul intéresse,
On a fait la hausse et la baisse ;
Le *Congo*, savon des amours,
Voit ses actions monter toujours.

Un groupe d'élégantes à Victor Vaissier.

Un Grand Vin naturel Apéritif

Cet excellent apéritif n'a aucune analogie avec ses similaires, non plus qu'avec ces compositions louches que la réclame essaie de mettre à la mode et contre lesquelles protestera le bon goût des gourmets consommateurs

Préparé avec le meilleur vieux vin de Xérès, additionné de substances toniques et apéritives qui lui communiquent un bouquet fin et une saveur toute spéciale, le Xérès-Vermouth parfume fraîchement l'haleine et ranime l'estomac délabré.

Vin sec et vermeil, il apporte avec lui la gaieté, donne de l'esprit aux gens moroses et facilite la digestion en prédisposant aux joyeux repas les appétits les plus émoussés.

Le Xérès-Vermouth, étendu d'eau, est de plus le « rafraîchissant » par excellence et peut sous cette forme, être bu à toute heure du jour.

N'ayant besoin, pour se faire accepter, d'aucun adjuvant : sirop de sucre, de cassis ou autres mélanges édulcorés, le Xérès-Vermouth est, en outre, le seul apéritif vraiment désaltérant.

Étude de Me Auguste BASSAC,

Notaire

SISTERON (Basses-Alpes)

LICITATION AMIABLE

Le DIMANCHE TREIZE JUIN mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à deux heures du soir, il sera procédé en l'étude et par le ministère de Me Auguste BASSAC, notaire, à la vente aux enchères publiques, à titre de licitation volontaire, de l'immeuble ci-après désigné, appartenant à Messieurs ASTIER et BOUFFIER, propriétaires à Sisteron.

DESIGNATION

UN LOT DE

TERRAIN A BATIR

Sis à Sisteron, quartier de la Porte de Provence ou des Combes, le long et à droite du chemin de Sisteron à Ribiers, confrontant dans son ensemble la route de Ribiers, le mur du Canal, M. Montlaux et passage commun à MM. Bertrand, Sylvestre et Montlaux.

Ce terrain qui se trouve en bordure de la route de Ribiers, à proximité de la rue de Provence, a une contenance totale approximative de deux cent vingt-cinq mètres carrés occupés actuellement par un barraquement de cent dix-sept mètres compris dans la vente.

Mise à Prix : Deux mille cinq cents francs, ci . . . . . 2,500 francs

Pour tous renseignements s'adresser à Me BASSAC, dépositaire du cahier des charges et des titres de propriété.

Etude de Me Ch. BONTOUX,

AVOCAT-AVOUÉ

SISTERON (Basses-Alpes)

Successeur de Me CHARNIER

PURGE

d'Hypothèques Légales

Par actes passés devant Me François BUCELLE, notaire à Turriers, assisté de témoins instrumentaires voulus par la loi, le trente mars mil huit cent quatre-vingt-seize, enregistrés et transcrits, M. Pierre-Joseph DAUMAS, propriétaire-cultivateur, demeurant et domicilié à Reynier, a vendu à Messieurs Joseph-Marie-Charles RICHAUD, Adelin BREMOND. Joseph GUIEU, Joseph-Félix RICHIER, Alphonse HEYRIÈS tous propriétaires cultivateurs demeurant et domiciliés à Reynier, savoir :

1° A M. Joseph-Marie-Charles RICHAUD, toute une propriété en nature de pature et terre labourable, sur le territoire de la commune de Reynier, au quartier de la Saulce, numéros 145, 146 et 147 de la section B, au prix de Cent quarante francs ;

2 A M. Adelin BREMOND, toute une propriété en nature de pré, sur le territoire de la commune de Reynier, au quartier de la Saulce, numéro 111 de la section B, au prix de cent francs ;

3 A M. Joseph GUIEU, toute une propriété en nature de taillis et labour sur le territoire de la commune de Reynier au quartier de Champ Bouard numéros 37 et 38 de la section A, au prix de cent francs.

4 A M. Joseph-Félix RICHIER : 1 Une propriété en nature de vague et labour, numéros 1510 et 1511 de la section B ; 2 Une écurie sise au village de Reynier, numéro 755 de la section A, au prix de cent francs ;

5 A M. Joseph-Alphonse HEYRIÈS : 1 Une propriété en nature de labour au quartier de Subre-Vière, numéro 858 de la dection A ; 2 Une propriété en nature de pré au quartier de l'Hubac, numéro 601 de la section A ; 5 Une propriété en nature de labour et vague au quartier des Ayes, numéros 619 et 615 de la section A, au prix de Sept cents francs.

Toutes les propriétés ci-dessus énumérées vendues avec tous leurs droits à la montagne pastorale de Reynier et avec tous leurs droits et servitudes y attachées.

Copie collationnée des dits actes de vente a été déposée au greffe du tribunal civil de Sisteron et l'acte de dépôt en a été ou en sera signifié :

1 A M. le Procureur de la République près le tribunal civil de Sisteron ;

2 Au sieur Joseph-Victor BURLE, propriétaire, demeurant et domicilié

© VILLE DE SISTERON

à Clamensane, subrogé-tuteur de Marcellin, Julie et Félicie DAUMAS, enfants mineurs du dit Pierre-Joseph DAUMAS, nommé suivant délibération du Conseil de famille tenu sous la présidence de M. le Juge de Paix du canton de Turriers, en date du deux mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré.

Cette insertion a pour but de purger les immeubles vendus de toute hypothèque légale.

Pour Extrait :
C. BONTOUX.

Étude de Me Charles BONTOUX
AVOCAT-AVOUÉ à Sisteron
Successeur de Me CHARNIER

VENTE
PAR SURENCHÈRE
après Licitation

Il sera procédé le MERCREDI SEIZE JUIN mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, pardevant M. GIRARD, juge-commissaire, à l'audience des criées du tribunal civil de première instance de Sisteron, au palais de justice à Sisteron, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur des immeubles ci-après désignés, situés sur le territoire de la commune d'Urtis, canton de Turriers, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes)

LOT UNIQUE

Tout un domaine sis sur le territoire de la commune d'Urtis, aux quartiers et lieux dits : Maramort, numéros 118, 119, 120, section C ; Champ Chirard, numéros 164, 165, 166 section C ; Champ Chauvet, numéro 256 section C ; L'aire de la Pause, numéros 89, 90, 91 section C; Les Chaumes, numéro 213 section C ; Maison d'habitation, écurie, grange et droits sur le four, numéros 181, 182, 172, 173, section B ; Aire et pré de la Chouette, numéros 174, 178, 179, 182, 149 section B ; Bruyère, numéro 5 section B ; Taillis, labour et bruyère au lieu dit Champ Grimaud, numéros 226, 227, 228 section B ; Bruyère lieu dit le Verger, numéros 157, 158, 159 section B.

Vigne et bruyère à l'Adrech, numéros 41, 42 section B, Vague et vigne, numéro 46 section B ; Taillis et vigne au quartier de Soubeyrettes, numéros 90, 91 section B ; Vague et taillis quartier de Pré Garnier numéros 11, 12 et 13 section C ; Taillis et vague au lieu dit l'Herbas, numéros 20, 21, 22 section C ; Labour et bruyère au quartier de Piboule, numéros 30 et 31 section C ; Taillis et et vague au lieu dit les Peiriés, numéros 51, 52, 53 section C ; Labour et vague au quartier de l'Esclousse, numéros 127, 128, section B ; Taillis et labour lieu dit Sous le Château, numéros 139, 140 section B ; Taillis quartier du Deffends, numéro 129 section B ; Bruyère et vague au lieu dit les Prés, numéros 67, 68, 69, 70 section C ;

Bruyère et labour au lieu dit Croués numéros 71, 72, 73, 74 section C ; Vague lieu dit Cognets, numéros 186, 187 section C ; Pâture, labour, pré et bruyère quartier de Saint-Maxime, numéros 314, 315, 316, 317 section B ; Labour quartier du Champ de Grégoire, numéro 373 section B ; Labour, pré, bruyère et vague au lieu dit les Champons, numéros 379, 380, 381, 382, 383 section D ; Labour et vague au quartier de Clastre, numéro 389, 390, 401, 391, 392, 393, 394, 402 section B ; Labour et vague au quartier de Champ de l'Hière, numéros 418, 418 section B ; Labour et vague au lieu dit Champ Frache, numéros 446, 447, 448 section B ; Vague et labour au lieu dit les Escous, numéros 438, 439 section B ; Labour au lieu dit Rochette, numéros 209 section A.

Ces immeubles sont vendus avec leur contenance telle qu'elle est indiquée au cadastre. Ils ont une contenance totale cadastrale d'environ vingt-cinq hectares trente-deux ares quatre centiares.

Mise à prix : Deux mille cinquante-cinq franc, ci . . . . 2,055 francs.

Ces immeubles dépendent de la succession de la dame Virginie AYASSE, veuve en premières noces du sieur ARNAUD et en secondes noces du sieur ASTIER. Ils formaient les deuxième, troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième lots de la première vente et avaient été adjugés à l'audience du cinq mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept à Me BENET avoué, qui, par déclaration faite au greffe, déclara avoir enchéri pour la dame Louise ASTIER, épouse assistée et autorisée de Baptistin LÉOUFFRE, propriétaire à Urtis.

Suivant déclaration faite au greffe le douze mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistrée, le sieur TURREL Benjamin, propriétaire à Urtis, ayant Me BONTOUX pour avoué, a surenchéri du sixième les immeubles dont s'agit, adjugés en bloc à l'audience du cinq mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept et en a porté le prix au chiffre de deux mille cinquante-cinq francs ci-dessus indiqué.

La vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges.

Pour tous renseignements s'adresser à Me BONTOUX, avoué à Sisteron, surenchérisseur.

Sisteron, le 26 mai 1897.
C. BONTOUX.

Enregistré à Sisteron, le 26 mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, folio 78, case 20. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
CORBEL.

Étude de Me Charles BONTOUX,
AVOCAT-AVOUÉ à Sisteron
Successeur de Me CHARNIER

VENTE
PAR LICITATION

Il sera procédé le MERCREDI VINGT-TROIS JUIN mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, à neuf heures du matin, au palais de justice, à Sisteron, devant M. GIRARD, juge-commissaire, à la vente aux enchères publiques à l'audience des criées du tribunal civil de Sisteron, des immeubles ci-après désignés situés sur le territoire des communes de Bellafaire, conton de Turriers, arrondissement de Sisteron (Basses-Alpes) et de Bréziers (Hautes-Alpes).

Immeubles situés à Bellafaire

PREMIER LOT

Bruyère, vague, labour, jardin, pré, aire, bâtiment rural, maison, sol, vigne, aride, au quartier de Aco de Doze, d'une contenance d'environ seize hectares soixante-dix-neuf ares quinze centiares, numéros 823, 824, 825, 826, 827, 828, 829, 830, 831, 832, 833, 834, 835, 835, 836, 837, 838, 839, 840, 841, 850, 851, 852, 853, 854, 855, 856, 857, 858, 859 de la section B du plan cadastral, confrontant dans son ensemble: au levant, le vallon de Clapoux; au Midi, Louis Genos et Maurice Jacob, au couchant, Jules Maximin, rase et propriété ayant appartenu à Donnet de Bellafaire ; au Nord, le vallon.

Mise à prix : Mille francs,
ci . . . . . 1.000 francs.

DEUXIÈME LOT

Vague et labour au quartier de Combe de Masse, de la contenance d'environ quatre-vingt-cinq ares dix centiares, numéros 781, 782 et 783 de la section B du plan, confrontant : du levant, les hoirs de Antoine Michel et Michel Michel, au Midi, Casimir Touche ; au couchant, le même et au Nord, Pons Antoine.

Mise à prix : Cent francs,
ci . . . . . 100 francs.

TROISIÈME LOT

Vague, labour, pré et paturage aux quartiers du Rochas et des Sausses, numéros 854, 855, 876, 877, 878, 879, d'une contenance d'environ un hectare quatre-vingt-quatre ares vingt centiares, confrontant : du levant, Rouisson ; du Midi, le même ; du couchant, Joseph Payan et au Nord les hoirs de Masse Louis.

Mise à prix : Cent francs,
ci . . . . . 100 francs.

QUATRIÈME LOT

Labour taillis, pins au quartier de la Fouent du Juge, numéros 982, 984, 985, 986, 987, 988 de la section C, d'une contenance d'environ un hectare sept ares quarante centiares, confrontant : du levant, le communal, du Midi, Jules Turcan ; du couchant le vallon et du Nord, Denis Jacob.

Mise à prix : Cinquante francs,
ci . . . . . 50 francs.

Immeuble situé à Bréziers
Hautes-Alpes

CINQUIÈME LOT

Vigne et landes, située sur le territoire de la commune de Bréziers, canton de Chorgues, arrondissement d'Embrun, Hautes-Alpes, au quartier du Liguret, numéros 1304, 1305, 1302, 1303 de la section A, d'une contenance d'environ quinze ares cinquante deux centiares, confrontant : au levant, Chauvet Marcellin ; au Midi le même ; au couchant, Charbonnier et au Nord, le communal.

Mise à prix : Cent cinquante francs, ci . . . . . 150 francs.

Après la vente en détail, les cinq lots ci-dessus énumérés, seront réunis en un seul bloc sur une mise à prix formée du montant des adjudications partielles.

Ces immeubles sont actuellement indivis entre Jean-François CHAINE et la mineure Augusta CHAINE, fille de Simon-Jules CHAINE, aujourd'hui décédé.

Ils seront vendus en exécution d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Sisteron en date du douze Mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

A la requête :

1° Du sieur Jean-François CHAINE ;

2° Du sieur Vital CHAINE, tous deux propriétaires cultivateurs demeurant et domiciliés à Bellaffaire, ayant pour avoué Me BONTOUX.

Contre :

1° La dame Anaïs LAMET, veuve sans profession du sieur Simon-Jules CHAINE, épouse en secondes noces du sieur Antoine DOREL, ouvrier boulanger, tous deux domiciliés et demeurant à Castellanne, prise tant en son propre personnel que comme tutrice dative de sa fille mineure Augusta CHAINE ;

2° Antoine DOREL pris en sa qualité de mari et de co-tuteur de la mineure Augusta CHAINE, ayant pour avoué Me BEINET.

3· Eulalie CHAINE, épouse ROUX négociant à Bréziers, Hautes-Alpes ;

4· Le dit Joseph ROUX, pris en sa qualité de mari pour assister et autoriser son épouse, ayant pour avoué Me BONTOUX.

En présence du subrogé tuteur de la mineure ou lui dûment appelé.

Sisteron, le 26 Mai 1897.
C. BONTOUX.

Enregistré à Sisteron, le vingt-six Mai mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, folio 78, case 21. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris

Signé : CORBEL.

Etude de Me Auguste BASSAC,
Notaire
à SISTERON (Basses Alpes)

A VENDRE
A L'AMIABLE

La moitié en nue propriété, d'un vaste et beau domaine situé sur le terroir des communes de Salignac et d'Entrepierres, dont le centre d'exploitation est au quartier de Briasq, d'une valenr approximative de quatre-vingt mille francs.

Ce domaine qui se trouve au bas et sur le versant sud de la montagne de Briasq, se compose : de bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et arrosables ; prés, bois et vague ; il est situé entre les villages d'Entrepierres et de Salignac, et distant de Sisteron d'environ cinq kilomètres.

Pour tous renseignements s'adresser à Me BASSAC, chargé de la vente, et dépositaire des titres de propriétés.

A VENDRE
En totalité ou en partie
PROPRIÉTÉ située aux Marres, confroutant MM. Nevière et Colombon.

S'adresser à M. Arlaud, débitant de tabacs à Sisteron.

---

58 années de succès
60 récompenses dont 17 dipl. d'honneur 17 médailles d'or.
Grand Prix, exposition universelle Lyon 1894
Grand Prix, exposition univ. de Bordeaux 1895
ALCOOL de MENTHE DE RICQLÈS
Le seul Véritable Alcool de Menthe
Souverain contre indigestions, dysenterie, cholérine, maux d'estomac, de cœur, de tête.
Quelques gouttes dans un verre d'eau sucrée forment une boisson délicieuse calmant instantanément la soif et assainissent l'eau.
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
EAU DE TOILETTE et DENTIFRICE EXQUIS
Exiger le nom de *Ricqlès* sur les flacons

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
132 et 134 Rue Lafayette.
EXPÉDITIONS EN PROVINCE.
CATALOGUE FRANCO (200 pages).
TÉLÉPHONE — USINE à St-DENIS
Dépôt Général du FER GAFFARD

Au Nouveau Magasin
de Chaussures

A. GUIGUES
—(Rue Deleuze, SISTERON)—

On trouvera au Nouveau Magasin de Chaussures tous les genres faits jusqu'à ce jour, commandes et confections pour hommes et pour dames, fillettes et enfants a des prix très modérés.

La maison se charge de toutes les réparations de chaussures.

Toute personne qui achètera une paire de chaussures au Nouveau Magasin A. GUIGUES, aura droit à un billet de la tombola.

ON DEMANDE un Ouvrier Cordonnier et un Apprenti.

SISTERON-JOURNAL
EST EN VENTE
à MARSEILLE : chez M. GAUCHON
Cours Belzunce.
à AIX : chez M. César MARTINET
Cours Mirabeau.

Le gérant : Aug. TURIN.

© VILLE DE SISTERON

SAVON PUR

1er PRIX
EXPOSITION
Industrielle
DE MARSEILLE
1890

MARQUE DÉPOSÉE
LE FER A CHEVAL

GRAND
PRIX D'HONNEUR
EXPOSITION
Industrielle
de Saint-Etienne
1895

AVIS AUX MENAGÈRES

Le **SAVON PUR,** marque « le *Fer à Cheval* », fabriqué par **M. J.-B. PAUL,** à Marseille, doit sa belle teinte dorée à l'huile de palme qui entre dans sa composition et qui lui donne des qualités adoucissantes inconnues dans les autres savons.

Aussi l'emploi du **SAVON PUR,** marque « le *Fer à Cheval* » est-il recommande aux personnes soucieuses de leur santé et de la conservation de leur linge auquel il donne uue éclatante blancheur en conservant le tissu et permet de réaliser à l'usage

UNE ÉCONOMIE D'AU MOINS 30 POUR 0/0

Ce Savon vraiment supérieur se trouve dans **TOUTES LES BONNES ÉPICERIES**

Inspecteur Départemental Monsieur **AUGUSTE BASTIDE** *à MANOSQUE (Basses-Alpes)*

MANUFACTURE de PLATRES-ALBATRES & CIMENTS

Des Hautes et Basses-Alpes

O. MOREAU, Architecte & **E. TRIDON,** Ingénieur-Constructeur

Siège Social : 17, rue du Louvre, PARIS

Direction-Exploitation à SERRES (Hautes-Alpes)

Ciment prompt.
Ciment Portland naturel.
Ciment Portland artificiel.

Chaux grasse de Serres,
Chaux hydraulique de Sigottier.
id. de Montclus.

Plâtre à engrais
Plâtre ordinaire pour constructicn.
Plâtres blancs pour plâtrerie fine.
Plâtres pour moulages.

Sulfate de chaux cru pour engrais.
Sulfate de strontiane.
Blancs impalpables *pour Fabriques, Papeterie, etc.*

Tous nos produits livrés franco en Gare de SERRES

VELOCIPEDES PEUGEOT

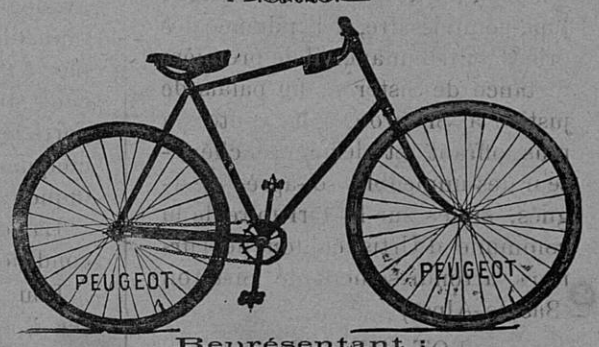

Représentant :

HENRI MARTEL

Coutelier à SISTERON

Réparations et transformations de Bicyclettes. — NICKELAGE

FER BRAVAIS

TONIQUE et **RECONSTITUANT**

ADOPTÉ PAR TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES DU MONDE ENTIER. — Exiger la Véritable Marque

---

OUI LA VICTORIEUSE OUI

EST LE MEILLEUR DES PRODUITS POUR

TEINDRE SOI-MÊME

En toutes Nuances — Essayez-là

PAQUET Pr 10 LITRES

40 c.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ARTIGE, AUBENAS (Ardèche)

Pharmaciens, Droguistes, Epiciers, Merciers, Quincaillers

OUI OUI

LOUIS FIDÈLE

Route de Noyers — Sisteron

Bois de Construction et de Menuiserie, Briques, Plâtres, Ciment, Chaux, Tuiles et Malons.

Fournitures Générales pour Maçonnerie

MACHINES A COUDRE

De Tous Systèmes

Bicyclettes en Tous Genres

ATELIER DE RÉPARATIONS

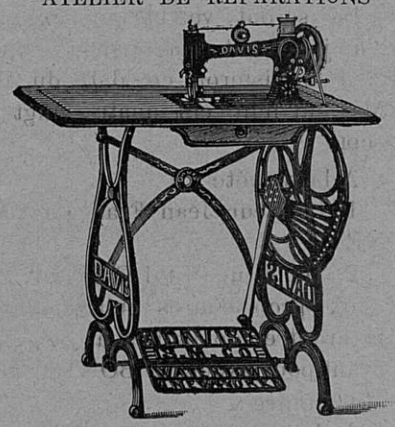

Vente et Location de Mandolines

Prix Très Réduits

L. ROUBAUD

HORLOGER-ELECTRICIEN

Rue de Provence, SISTERON

GRATIS

Pour vulgariser ses

Magnifiques Portraits

AU CRAYON-FUSAIN

La **SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de PORTRAITS** (le plus grand établissement en France de reproductions artistiques) fera à tous ceux qui enverront une photographie, un agrandissement grandeur naturelle fini au crayon-fusain d'une valeur réelle de 75 francs, ***absolument gratis ;*** pourvu que cette annonce soit détachée et retournée avec la photographie d'ici 20 jours à partir de cette date du journal, à M. **TANQUEREY,** directeur de la **Société Artistique de Portraits** en son hôtel particulier, *9, Rue de Saint-Pétersbourg, Paris.* — La photographie vous sera retournée intacte avec le grand portrait.

Ecrire votre nom et adresse au dos de votre photographie.

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR CONSTRUCTION

L. LEON

Maître-Charpentier, maison Armand, route de Noyers

SISTERON (Basses-Alpes)

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Bois de Charpente et de Menuiserie, Parquets en Bois du Nord et Pitch-Pin, Briques, Tuiles, Ciments, Chaux, Plâtres, etc.

Charbon de Pierre : Gros, 2 fr. les 100 kil. ; Détail : 2 fr. 25

CHARBON DE BOIS

MERCERIE BONNETERIE

HENRI REBATTU

SISTERON (Basses-Alpes)

GRAND CHOIX DE

COURONNES PERLES et MÉTAL MORTUAIRES

ARTICLES FUNÉRAIRES EN TOUS GENRES

PRIX MODÉRÉS

VINS EN GROS ET AU DÉTAIL

Garantis pur Raisin

Depuis 30 FRANCS et au-dessus

E. SARLIN

Rue Saunerie, SISTERON.

Le Gérant | **Vu pour la légalisation de la signature ci-contre** | **Le Maire**

© VILLE DE SISTERON